

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > BALTEOR

---

## BALTEOR



## BALTEOR

Dernière mise à jour :

12.05.2021

### Fongicides

#### Protection des cultures

**N° AMM :**

2110147

**Composition:**

50 %

fludioxonil

Famille chimique:

Phénylpyrroles

**Formulation:**

WG Granulé à disperser dans l'eau (granulé dispersable)

**Mode d'action:**

Préventif

Contact

Fongicide,

pour la vigne contre le botrytis doté d'une excellente résistance au lessivage, d'une souplesse d'emploi du stade chute des capuchons à fermeture de la grappe et d'une importante tolérance aux USA, pour les fruits à pépins (pommes poires nashis cognassiers) contre les maladies de conservation au vergers,

pour les légumes industries et la salade contre le botrytis et sclérotinia.

### Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

**1**

[Suivant](#)

**Chicorées-frisées plein champ**

**Chicorées-frisées sous serre**

**Chicorées-scarole plein champs**

**Chicorées-scarole sous serres**

**Cognassiers**

**Fève**

**Fines herbes plein champ**

**Fines herbes sous abri**

**Flageolet**

**Haricots verts**

[Suivant](#)

•

Classement selon le règlement DPD/CLP :

Cette note est destinée uniquement aux produits avec un étiquetage **DPD** (ancien classement conforme à la Directive 99/45/CE).

Si un produit est mis sur le marché **avant le 1<sup>er</sup> juin 2015** et si ce produit est vendu à l'utilisateur **avant le 1<sup>er</sup> juin 2017** alors son utilisation est possible par l'agriculteur jusqu'à épuisement des stocks. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la FDS.

:

•

**Classement****SGH07**

•

**SGH09****Mention d'avertissement**

Attention

**Délai de rentrée**

- Pour les travailleurs : 48 Heures (selon arrêté)

**Mentions de danger**

- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques**

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases).
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres pour les usages en verger et de 5 mètres pour les autres usages par rapport aux points d'eau.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application à l'aide d'une lance pendant l'application sans contact intense avec la végétation, Cultures basses (<50cm) : gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, bottes de protection certifiées EN 13 832-3
- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application à l'aide d'une lance pendant le mélange/chargement : gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) - OU - gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Pour l'opérateur, porter, dans le cadre d'une application à l'aide d'une lance pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de protection de catégorie III type 4 ou 3 (selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application) - OU - gants en nitrile certifiés EN 374-3, combinaison de travail en polyester 65% coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant, EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée
- Pour le travailleur, porter une combinaison de travail (cotte en coton/polyester 35%/65% - grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup>) avec traitement déperlant OU tenue vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, porter : des gants en nitriles certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant le mélange/chargement : des gants en nitriles certifiés EN 374-3, une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée avec un tracteur avec cabine, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant l'application (pulvérisation vers le bas) : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- Pour protéger l'opérateur, dans le cadre d'une application effectuée avec un tracteur sans cabine, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, porter pendant l'application (pulvérisation vers le bas) : une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant ou un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation des gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique.

### **Équipement de Protection Individuelle (EPI)**

## **Préparation de la bouillie**

Balteor est formulé en granulés dispersables (WG). Verser la quantité nécessaire dans la cuve remplie au deux-tiers. Attendre la dissolution et mettre en route le système d'agitation puis compléter au volume désiré .

## **Conditions particulières de mise en oeuvre**

N'a pas de contraintes particulières. Le respect des bonnes pratiques agricoles exclut les risques de perturbation des fermentations et préserve les qualités organoleptiques des vins et des alcools ainsi que du cidre.

## **Pulvérisation**

veiller à la qualité de la pulvérisation. Traiter face par face sur la zone fructifère et rang par rang.

## **Volume d'eau**

Adapter au type de pulvérisation

## **Paramètres pression**

Adapter au type de pulvérisation

## **Délai sans pluie**

2 heures

## **Type de buse**

A turbulence

## **Mélanges**

Respecter la réglementation en vigueur

## **Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage**

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et

l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

En cas d'urgence appeler le 112 ou le 15 et le centre anti-poison.

Numéro d'urgence Syngenta France N° vert 0 800 803 264.

 N° Vert 0 800 803 264

En cas d'accident de transport composer le 06 11 07 32 81.

Signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe)



*Signalez-nous vos symptômes*

 N° Vert 0 800 887 887  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Premiers soins en cas d'incident :

En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin, et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé et rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau tiède, paupières ouvertes et consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : amener la personne à l'air libre.

Pour des informations complémentaires, se référer à la section 4 de la fiche de données de sécurité.

- BALTEOR® - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



**Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intracommunautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

BALTEOR® - AMM N° 2110147 - Composition : 50 % fludioxonil \* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son

emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres pour les usages en verger et de 5 mètres pour les autres usages par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---